



Compte rendu de réunion

Etaient présents –

M. Laurent BERTAUD- Mme Myriam HUGET
M. Jean Paul LAFRAIS
M. Pas de représentant présents
M. Régis CHALARD
M. Joël JARNY
M. Stéphane BEGUERIE – M. Jean Claude FAURE
M. Yves DUPUY
M. Pas de représentant présents
M. Jean Pierre CHARBONNIER – Mme Myriam VIGNAUD
M. Joël MOTY
M. Daniel BOUCHERIE
M. Lysiane BOUGON-CELERIER
M. Julien COGULET
M. Patrick ROBERT- M. François DI VIRGILIO
M. Noël GEORGES
M. Christophe PETIT
M. Cyril BRARD – M. Bernard CHAUVIT
M. Laurent ESCLASSE – M. Joël LABROUSSE
M. Philippe FOUGA
M. Dominique CHAUMET- M. Michel DUMAS
M. Pas de représentant présents
M. Bernard HERBRETEAU
M. Pierre BROUILLET - M. Régis STEFANIAK
M. Daniel ROUSSE
M. Géraldine BOUILLON
M. Joël BONIFACE
M. Jean Marie RIBEREAU
M. Michel PAUL-HAZARD – M. Loïc SEGUIN
M. Michaël PASQUIER – M. Fabrice GUITARD
M. Vincent FROUGIER
M. Corinne BILLONNET
M. Martine VAN LECKWYCK - CATRY
M. Thierry JAUVIN
M. Dominique LE GRELLE- M. William RICHARD
M. Patrick BENOIT
M. Nicole GEIMOT

AIGNES ET PUYPEROUX
AUBETERRE sur DRONNE
BARDENAC
BAZAC
BELLON
BONNES
BORS DE MONTMOREAU
BRIE / CHALAIS
BROSSAC
CHALAIS
CHATIGNAC
CHAVENAT
COURGEAC
COURLAC
CURAC
JUIGNAC
LAPARDE
Les ESSARDS
MEDILLAC
MONTBOYER
MONTIGNAC le COQ
MONTMOREAU-ST-CYBARD
NABINAUD
ORIVAL
PILLAC
RIOUX-MARTIN
ROUFFIAC
St AMAND DE MONTMOREAU
St AVIT
St EUTROPE
St LAURENT DE BELZAGOT
St MARTIAL DE MONTMOREAU
St QUENTIN DE CHALAIS
St ROMAIN
St SEVERIN
YVIERS

Date de la convocation : 10 septembre 2014 - Quorum : 19 - Nbre de votants : 33

Nbre total de délégués titulaires : 36 - Nbre de délégués titulaires présents : 30

Nbre total de délégués suppléants : 36 - Nbre total de délégués suppléants présents : 14

Assistaient à la séance :

M. PANNETIER Gaël : Technicien principal 2e classe en charge de la mission de technicien de rivière
M. HOSPITAL Pierre Antoine : adjoint technique territorial
Mr Daniel LAROCHE, Président de la AAPPMA du bassin de la Tude
Mr Maury Jean Claude , Maire de Chalais

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu de la précédente réunion
- Programme pluriannuel d'entretien de la Tude et de ses affluents. 2005-2015
 - * Bilan de la Tranche n°8 (2013)
 - * Point sur la Tranche n°9 (2014)
 - * Prévisionnels de la Tranche n°10 (2015)
- Résultat du marché à procédure adaptée (commission du 08 juillet 2014) pour l'étude de restauration hydromorphologique et de continuité écologique sur le bassin versant de la Tude et la Dronne Charentaise
- MAPA lancé par Epidor pour l'exploitation de la pêche scientifique d'anguille d'avalaison de Poltrot dans le cadre du dispositif « rivière index anguilles »
- Ouverture de poste d'adjoint technique 2e classe
- Renouvellement de convention avec le chantier d'insertion Pass Sud Charente
- Questions diverses

Validation du compte rendu de la dernière réunion du Comité Syndical :

Monsieur le Président présente aux délégués le compte rendu du dernier comité syndical, en date du 30 avril 2014. Ce compte rendu a été envoyé à toutes les communes pour avis. Aucune modification n'étant à apporter au compte rendu, il est validé par l'ensemble des délégués et sera publié sur le site internet du syndicat.

Programme pluriannuel d'entretien de la Tude et de ses affluents. 2005-2015

Le technicien présente le bilan de la **tranche n°8 pour l'année 2013**

Entretien de la ripisylve et diversification des écoulements

Conformément au programme validé par les élus les ruisseaux de l'Argentonne, de la belle eau et de la tannerie ont fait l'objet d'un entretien.

Entretien de la Ripisylve

L'entreprise Rivolet : sur l'Argentonne 11200m de cours d'eau : 07 octobre 2013 au 10 janvier 2014

Pass Sud Charente : sur La Tannerie et le ruisseau de la Belle Eau, 2400m de cours d'eau : 29 octobre 2013 à mi-décembre 2013

Aménagements de continuité écologique :

16 ouvrages sur le ruisseau de l'Argentonne

Entreprise Rivolet : 10 sites : 14 octobre 2013 au 29 juillet 2014 (maîtrise d'œuvre Rivolet)

Entreprise Naudin : 6 sites : Mai 2014 à Juillet 2014 (maîtrise d'œuvre SIAH)

Aménagements de diversification des écoulements

45 interventions localisées réalisées par l'entreprise Rivolet

Les Interventions lourdes et ponctuelles sur le Tude et la Dronne en 2013 :

La Gaveronne : Avril 2013 : démontage d'un pont effondré et sans usage : Ent. Naudin

Dronne : Avril 2013 : Base canoës de St Séverin : embâcle : Ent. Naudin et Régie

Dronne : Juillet 2013 : enlèvement d'arbres tombés ou dangereux : Nabinaud à Aubeterre : Ent. Naudin

Dronne : Novembre 2013 : Bonnes : enlèvement d'arbres gênant ou dangereux

Tude : enlèvement d'arbres tombés : 4 sites .Ent. Naudin

La rivaille ou cimier : renaturation de berges dans le cadre de l'opération abreuvoirs : Ent. Naudin

Réouverture du bras de décharge moulin de St Aulaye 600m rive droite Charente : Ent. Naudin

Interventions manuelles et suivis du réseau par la régie et le chantier d'insertion tout au long de l'année 2013 :

Linéaire de ripisylve en entretien manuel: 3,450km – Renaturation végétale des berges

Longueur Fascines posées: 61,5m – 25 Interventions sur les ponts bouchés, les petits embâcles et le débroussaillage des barrages.

Bilan financier de cette tranche de travaux : taux de subventions acquis = 80%**Bilan financier Tranche 8 pour 2013**

| Postes de dépenses | Détail estimatif | Coût HT € Estimatif détaillé | Coût HT € estimatif global | Coût HT € réalisé |
|--|---------------------------|------------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Restauration de la ripisylve : Ruisseau de l'Argentonne | 11 200 m de cours d'eau | 40 000 | 101 725 | 105 189,98 |
| Aménagements de continuité écologique sur l'Argentonne | 16 sites | 44 925 | | |
| Aménagement de diversification et de restauration des habitats sur l'Argentonne (minéral et végétal) | 45 sites | 5 000 | | |
| Restauration de la ripisylve réalisé par le chantier d'insertion Pass Sud Charente : Ruisseau de la Tannerie : 1 500 m Ruisseau de la Belle Eau: 1 500 m | 3 000 m de cours d'eau | 11 800 | | |
| Chantier d'insertion : Pass Sud Charente | interventions ponctuelles | 2 800 | | 2800 |
| Frais du suivi/évaluation | | 350 | | 303,75 |
| Frais de procédures : MAPA | JAL | 90 | | 90 |
| Travaux ponctuels sur l'ensemble du réseau sous compétence syndicale et imprévus | | 5 000 Dronne 6 325 Tude | | 4900 Dronne 2752 Tude |
| Total | | 116 290 | | 116 096,66 |

Présentation de la répartition des missions des deux agents présents pour l'année 2013. (Technicien et agent technique)**Travaux annuels moyens sur cours d'eau engagés par le syndicat :**

- Entreprises : 80 jours par an (mécanique)
- Pass Sud Charente : 80 jours par an (manuel)
- Temps de chantiers : entre 4000 et 5000h/an

La tranche 9 année 2014 : Taux de subvention prévisionnel : 75%

Entretien de la ripisylve : le chantier d'insertion Pass sud Charente intervient sur l'entretien des trois ruisseaux avec Pierre Antoine Hospital comme chef de chantier. La gestion des rémanents se fera avec les entreprises Rivolet et Charbonnier.

Aménagement de continuité écologique : L'entreprise Rivolet interviendra sur les ruisseaux de chez Gerbeau et du Daguenet et l'entreprise Charbonnier sur l'Auzence.

Aménagement de diversification des écoulements et de restauration des habitats : Ils seront réalisés conjointement par Pass Sud Charente, l'entreprise Rivolet et l'entreprise Charbonnier.

Prévisionnel Tranche 9 pour 2014

| Postes de dépenses | Détail | Coût HT € | Coût TTC € |
|---|--|--------------|---------------------|
| Restauration de la ripisylve : Ruisseau du Daguenet : 1900 m Ruisseau de chez Gerbeau : 1 800 m Ruisseau de l'Auzence : 5480 m | 9180 m | 45900 | 54896,40 |
| Aménagements de continuité écologique | 5 sur Auzence 3 sur Gerbeau 3 Daguenet | 12070 | 14435,72 |
| Aménagement de diversification et de restauration des habitats sur les trois cours d'eau | 15 | 3 750 | 4485 |
| Chantier d'insertion : Pass Sud Charente | entretien courant + interventions ponctuelles | 2 800 | 2 800 Pas de TVA |
| Frais du suivi/évaluation TR8 de 2013 sur l'Argentonne | suivi n+1 | 350 | 418,60 |
| Frais de procédures : MAPA | JAL | 100 | 119,60 |
| Travaux ponctuels sur tout le bassin | | 20 000 | 23 920 |
| Total | | 84970 | 101075,32 |

Partenaires financiers : Agence de l'eau Adour Garonne, Conseil Régional, Conseil Général de la Charente

Dépôt des dossiers de demandes de subventions avant le 15 Décembre 2013

La tranche 10 : année 2015

Validation par les élus de la 10^e tranche de travaux.

Prévisionnel Tranche 10 pour 2015

| Postes de dépenses | Détail | Coût HT € | Coût TTC € |
|--|---|-----------|---------------------|
| Restauration de la ripisylve : Ruisseau de la Viveronne | 9 590 m | 47 950 | 57540 |
| Aménagements de continuité écologique | 11 | 30 000 | 36000 |
| Aménagement de diversification et de restauration des habitats sur l'Argentonne | 25 | 5000 | 6000 |
| Chantier d'insertion : Pass Sud Charente | entretien courant + interventions ponctuelles | 2 800 | 2 800 Pas de TVA |
| Frais du suivi/évaluation TR8 de 2013 sur l'Argentonne | suivi n+1 | 350 | 350 Pas de TVA |
| Frais de procédures : MAPA | JAL | 100 | 119,60 |
| Travaux ponctuels sur tout le bassin | | 10000 | 10000 |
| Total | | 96 200 | 112809,50 |

Partenaires financiers : Agence de l'eau Adour Garonne, Conseil Régional, Conseil Général de la Charente

Dépôt des dossiers de demandes de subventions avant le 15 Décembre 2014

Dépenses prévisionnelles de personnel pour la tranche 10 faisant l'objet de demandes de subventions : 79600€.

Autofinancement prévisionnel après récupération du FCTVA : Travaux + personnel : 47500€

Résultat du marché à procédure adaptée (commission du 08 juillet 2014) pour l'étude de restauration hydromorphologique et de continuité écologique sur le Tude et la Dronne

Monsieur le président rappelle que le syndicat est en cours de réalisation d'un PPG ayant un arrêté de DIG. (Août 2006 à Août 2016). Ce programme comporte 10 tranches de travaux et l'année 2015 se trouve dans la dixième et dernière tranche. Il explique que le prochain programme devra prendre en compte les besoins du territoire, les évolutions réglementaires et les attentes des partenaires financiers et institutionnels.

Ce programme sera établi sur le bassin de la Tude et sur les cours d'eau de la Dronne Charentaise sous compétence syndicale. Cette étude devra notamment prendre en compte les aspects de continuité écologiques des ouvrages en liste 2 (délibération n°396), les aspects d'hydromorphologies des cours d'eau, l'entretien de la ripisylve et la DCE 2015.

Il rappelle la délibération n°424 qui déterminait une première estimation financière de cette étude à 60 000€ht.

Après avoir avancé sur ce projet, un cahier des charges a été travaillé conjointement avec l'Agence de l'eau Adour Garonne et les services compétents afin de préciser la commande pour le Dossier de Consultation des Entreprises liés au marché public à passer.

Un bureau d'étude a été retenu, il devra notamment réaliser le diagnostique de territoire, assurer les phases de concertations, faire des propositions techniques, le chiffrage du programme, les dossiers d'autorisations, les annexes cartographiques, le dossier de Déclaration d'Intérêt Général...

Certaines dépenses n'avaient pas été incluses dans la première estimation financière. En intégrant tous les postes de dépenses connus à ce jour (Mise à jour géothématique et cartographique de bassins versant de la Tude et de la Dronne Charentaise avec 3 GEO, l'indemnité d'un stagiaire ayant travaillé sur une partie de l'état des lieux avec le TMR, le marché d'étude avec GEODIAG (commission consultative des marchés publics du 08 juillet 2014), les publications dans les JAL, le coût du commissaire enquêteur et les duplications de dossiers, cette étude est estimée à 80 000€ HT. Monsieur le Président termine en précisant que l'étude fera l'objet d'une demande de subventions auprès des partenaires financiers. La proposition est acceptée par l'assemblée.

MAPA lancé par Epidor pour l'exploitation de la pêche scientifique d'anguille d'avalaison de Poltrot dans le cadre du dispositif « rivière index anguilles »

Le Président explique qu'il y a trois ans le syndicat avait répondu à un MAPA mené par EPIDOR pour assurer l'exploitation d'une pêche scientifique d'anguilles d'avalaison dans le cadre du dispositif « rivière index Dronne » sur le site du moulin de Poltrot. Ce projet s'inscrit dans le cadre du dispositif national des rivières index anguilles. Ce dispositif est porté par EPIDOR qui en est le maître d'ouvrage avec une assistance technique et scientifique de l'ONEMA.

Il repose sur des pêcheries scientifiques d'anguilles d'avalaison dont l'objectif est de :

Etudier les périodes et les rythmes d'avalaison des anguilles et les mettre en relation avec les paramètres environnementaux, estimer les flux d'anguilles d'avalaison et le potentiel de production du bassin versant, mieux connaître les caractéristiques des anguilles.

Le dispositif concerne notamment le site du moulin de Poltrot. La pêche du moulin est une installation traditionnelle, constituée de pièges aménagés dans les pertuis, dont l'alimentation est contrôlée par des vannes, équipés d'un plan de grilles inclinées et de paniers pièges.

Le suivi technique, administratif a été réalisé par le technicien de rivière appuyé par l'adjoint technique, et du personnel en insertion. Le syndicat avait répondu à un MAPA pour officialiser la prestation.

Le syndicat a eu le marché de suivi sur la première étude de trois ans et a assuré pleinement ses missions.

Aujourd'hui, EPIDOR lance un nouveau marché de deux ans pour continuer le protocole de suivi actuel sur les différents sites de suivi et notamment sur celui de Poltrot sur lequel le syndicat est opérateur depuis trois ans.

Il propose de répondre à ce MAPA pour un montant de 15 000€ ttc pour chacune des années. Ce montant est issu du retour d'expérience des trois dernières années qui ont donné entière satisfaction au maître d'ouvrage qu'est EPIDOR.

Le comité syndical a décidé d'inscrire le syndicat dans ce suivi scientifique de l'anguille sur le site de Poltrot, de permettre au technicien de rivière, à l'adjoint technique et au personnel en insertion de réaliser le suivi technique, administratif, de répondre au MAPA pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle au montant proposé par le Président et de donner pouvoir au Président de signer les pièces concernant la présente décision.

Ouverture de poste d'adjoint technique 2e classe

Monsieur le Président explique que pour répondre aux besoins du service, il est nécessaire d'ouvrir un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps à complet du 1^{er} Octobre 2014 occupé en tant que contractuel par Pierre Antoine Hospital depuis 1 an et qui avait remplacé Mr Emmanuel Stéphanini. Il précise que l'agent remplit bien les missions qui lui sont confiées et donne toutes satisfactions. La proposition est acceptée.

Renouvellement de convention avec le chantier d'insertion Pass Sud Charente

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical la délibération n°292 en date du 14 décembre 2004 et la dernière délibération n°407 du 03 avril 2012.

Il rappelle les actions menées en partenariat avec l'association PASS SUD CHARENTE, il énumère actions qui sont réalisées pour le SIAH :

- Interventions ponctuelles :
Dégager les branches obstruant les ponts après chaque crue, intervenir rapidement sur des chutes d'arbres de taille moyenne, élaguer ou abattre des arbres penchés ou fragilisés, plantations, pose de systèmes d'abreuvements et de clôtures...
- Interventions régulières
Entretien de la végétation autour des barrages et de leurs chemins d'accès, améliorer la visibilité de la rivière de part et d'autre des ponts, suivi des plantations sur 3 ans (article 2 de la convention de plantation), entretenir des affluents

Il rappelle que l'association amène toutes les satisfactions attendues eu égard des dix années de partenariat. La durée de la convention en cours est de trois ans (01/07/2012 au 31/06/2015) pour un coup annuel de 2800€.

Suite au dernier conseil d'administration de Pass Sud Charente, à partir du 1^{er} janvier 2015, son exercice comptable repassera sur l'année civile. (1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année)

Pour des raisons de simplifications administratives, il propose donc de calquer notre conventionnement avec le chantier d'insertion et donc de signer une nouvelle convention de trois ans en changeant les modalités à partir de 1^{er} janvier 2015.

Les chantiers qui seront confiés à l'association d'insertion feront l'objet de facturations de la part de ce dernier.

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, a décidé de continuer le partenariat et les actions menés avec l'association Pass Sud Charente, de signer une nouvelle convention de trois ans à partir du 1^{er} janvier 2015 (01/01/2015 au 31/12/2018) et de lui accorder une subvention annuelle de 2800 €, que les chantiers qui seront confiés à l'association d'insertion feront l'objet de facturations de la part de ce dernier

Questions diverses

Interrogations de certains élus sur la cohérence de l'étude hydromorphologique et de restauration de la continuité écologique sur les bassins de la Tude et la Dronne Charentaise qui est en cours par rapport au Symage Dronne qui couvre l'autre moitié de la Dronne à certains endroits.

Aujourd'hui, les deux structures ne sont effectivement pas au même niveau de réflexion, ni au même niveau d'interventions. Le programme pluriannuel d'entretien de la Tude et sa DIG arrivant à leur terme en 2016, il est impératif de préparer l'avenir maintenant, faute de quoi aucune intervention ne sera possible après cette échéance.

De plus cette étude a bien la vision « bassin versant » et dans le cas présent celle de la partie « Dronne Charentaise » sur laquelle le syndicat a compétence.

De toutes manières, comme les deux structures sont sur la même agence de l'eau et que les objectifs de la DCE 2015 doivent être le fil conducteur pour tous, lancer l'étude ne pose aucun problème, d'ailleurs, elle est soutenue à hauteur de 60% ce qui prouve toute sa cohérence pour l'agence de l'eau qui est un peu notre chef d'orchestre.

Demande d'explications sur les linéaires de cours d'eau sous compétences syndicales

Il est précisé que la collectivité répond aux demandes de ses communes adhérentes. Elles sont à l'origine des demandes de prise en compte des cours d'eau dans la compétence syndicale.

Le syndicat n'intervient que sur les linéaires de cours d'eau qui ont fait l'objet d'une demande via une délibération de la commune et cette demande est ensuite passée au vote en comité syndical.

Ce n'est pas le syndicat qui décide des cours d'eau sur lesquels il exerce la compétence « entretien de cours d'eau » mais bien les communes respectivement sur chacun de leurs territoires.

Dans le cas où la demande est acceptée, la commune se voit attribuée un nouveau linéaire de cours d'eau qui modifiera la taxe qu'elle paye annuellement.

Au cours de la dernière modification des statuts en début d'année 2012, lors de la fusion avec les communes de l'ancienne CDC du Pays d'Aubeterre, environ 60 km de berges ont fait l'objet de demandes de la part des communes et au final ont été rajoutés aux linéaires de compétence syndicale et ajoutés à la grille de répartition des charges.

Demande de précisions sur les linéaires de cours d'eau gérés par le syndicat

Le technicien de rivière se tient à la disposition des élus pour répondre à ce type de demande au cas par cas et avec précision.

Fin de séance à 22 h 30